

Summer Camp 2023

RÔLE DU MENTOR

Objectifs du mentorat dans le cadre du « Summer Camp » CentraleSupélec

Le programme de mentorat du Summer Camp CentraleSupélec vise à mettre en relation un(e) lycéen(ne) en classe de Seconde Générale ayant participé au Summer Camp sur le campus de l'École, dite le/la mentoré(e) avec un(e) diplômé(e) de l'École (le mentor) désireux de partager son expérience et sa connaissance du monde professionnel.

Le mentorat permet au/à la mentoré(e) d'être accompagné(e) dans sa découverte du monde scientifique afin de l'aider dans ses choix ultérieurs, de le/la guider par sa connaissance professionnelle et son réseau.

Le mentorat n'est pas :

- Une substitution au rôle des enseignants
- Une garantie de réussite scolaire, de stage, d'emploi...

La relation mentorale est :

- Un accompagnement bénévole participant à la prise de conscience des compétences
- Un enrichissement mutuel
- Une relation d'équité basée sur le transfert du savoir personnel et professionnel

Le mentor s'engage à :

- Être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation,
- Apporter son expérience, ses connaissances et son réseau,
- Fournir au Comité de suivi du mentorat du 'Summer Camp' un extrait de casier judiciaire (case n°3 vierge).

Le mentor et le/la mentoré(e) s'engagent à échanger au minimum une fois tous les deux mois. Les échanges (visioconférence, mail, téléphone...) se font au gré de leur convenance. Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre les parties et en tout état de cause ne doivent pas empiéter sur les horaires de cours ou de stage du/de la mentoré(e).

Le binôme s'engage à se rencontrer à une fréquence régulière, à sa convenance, à laquelle il s'efforcera de se tenir, et à remplir le questionnaire trimestriel afin de permettre un bilan qualitatif et quantitatif, document qui restera confidentiel.

Durée du Mentorat : deux années